

**Extrait du procès-verbal
Séance du 16 juin 2026**

Présidence : Pascal Refondini

Le conseil communal de Jouxens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°6/2026),
- ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet,
- ouï le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un excédent des recettes de CHF 1'182'245.91. Après affectation de l'excédent de revenus, la situation nette de la Commune évolue d'un découvert de CHF 690'332.58 au 1er janvier 2025 à une fortune nette de CHF 491'913.33 au 31 décembre 2025.;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance le 16 juin 2026.

Le Président



Pascal Refondini



M. Renato Rutta, faisant office de secrétaire

